Frontières de Schengen : l’écrivaine Jojo Moyes menacée de deux ans d’interdiction à cause d’une erreur informatique

11/11/2026 à 10h45



Un défaut d’enregistrement de sortie de l’espace Schengen a placé la romancière britannique Jojo Moyes dans une situation absurde. Selon l’enquête de l’association de consommateurs britannique Which?, publiée le 10 novembre 2026, elle a été accusée d’avoir dépassé la durée maximale autorisée lors d’un contrôle à l’aéroport de Marseille.

Jojo Moyes affirme avoir passé seulement 23 jours dans l’espace Schengen au cours des six mois précédents, loin des 90 jours autorisés sur une période de 180 jours pour les voyageurs britanniques. Sa sortie du Portugal, en mai, n’avait pas été correctement enregistrée par le système de contrôle.

Les agents lui ont indiqué qu’un nouveau voyage pourrait entraîner **une amende de 10 000 euros et une interdiction de**

deux ans si le dossier n’était pas corrigé. **Il s’agit d’un risque signalé, non d’une sanction prononcée.** Which? rapporte d’autres cas d’erreurs similaires et les difficultés à les rectifier.

Photo d’archives : Jojo Moyes au salon Livre Paris en mars 2017, © Claire Onirik, Wikimedia Commons, licence CC BY-SA 4.0 (sans modification).

Source originale : Which?, 10/11/2026.